

N^{ro}.

3
I/P 8252

BULLETIN
DE LA CONFÉDÉRATION
DU ROYAUME DE POLOGNE.

1 8 1 2.



417264
II

(Cet écrit paroitra tous les deux jours pendant tout le cours de la Confédération. On y insérera toutes les accessions et adresses qui auront été envoyées au Conseil général de la Confédération, tant de la part des personnes privées, que de la part des autorités du pays et autres assemblées; ainsi que tout ce qui peut avoir rapport à la Confédération établie par la Diète, le 28. Juin de l'année courante.)

Varsovie le 2. Juillet 1812.

Ils retentissent encore de toutes parts ces transports de joie, que l'on a entendus pour la première fois le 28. Juin, lorsque le Conseil général de la Confédération vit les autorités et les citoyens apporter avec zèle leurs accessions solennelles au lien sacré de la Confédération générale du Royaume de Pologne.

Cet écrit consacré uniquement à transmettre au public le recueil de ces témoignages de patriotisme, et les proclamations dignes d'un si beau moment

Bibl. Jag.
1962 Cz. K. 713

et des coeurs Polonais, renfermera toutes les adresses et accessions à la Confédération, suivant l'ordre dans lequel elles auront été remises au conseil.

La Direction de l'instruction générale a été la première à remettre son acte solennel d'accession, et Mr. Niemcewicz Secrétaire du Sénat et membre de cette Direction, a déposé au conseil une adresse dans les termes suivans:

„La Magistrature chargée de diriger l'éducation publique de la jeunesse polonaise, cette Magistrature à laquelle sont confiées toutes les espérances de la patrie, s'empresse d'accéder avec toute la nouvelle régénération des Polonais, à cette union qui se propose le but sacré du recouvrement de la Pologne, et regarde comme un devoir important, de graver dans les coeurs et dans la mémoire de la jeunesse, cette grande époque à jamais mémorable, et de lui faire sentir le bien dont elle va jouir.

Fait à la Séance de la Direction de l'éducation publique, ce 29. Juin, 1812.

- (Signé) Stanislas Potocki Sénat. Palat. Président du Conseil des Ministres, du Conseil d'Etat et de la Direct. d'Instruct.
- Valentin Sobolewski Sénat. Palat.
- Stanislas Staszyc Conseil. d'Et.
- Julien Ursin Niemcewicz S. du S.
- Joseph Morawski Maître des requêtes.
- A. Prażmowski.
- J. Lipiński.
- C. Lelevel.
- L'Abbé Théophile Wolicki Chanoine de la Métropole de Gnesne.
- Samuel Théophile Linde R. du L. de V.
- L'Abbé Onuphre Kopczyński.
- L'Abbé Patrice Przeczytański P. des P.
- Laurent. Surowiecki S. G. de la D. de l'I. P.

MM. Alexandre Batowski Ecuyer-tranchant de la Couronne et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Saxe, Duc de Varsovie, près la Cour d'Espagne, et Adam de Wardom Broniec Maréchal du palais ont accédé avec empressement à la Confédération. — Le bureau du Ministre de la Jus-

tice a rempli ensuite ce saint devoir. L'acte d'accession étoit signé par MM. Kajétan Kalinowski, Charles Fischer, Jacque Junoche Galecki, Antoine Jone-
man Conseillers, et par 27 employés au dit ministère. Les autres autorités
ont mis la même diligence à accéder à la Confédération: comme la Cour
d'Appel dont l'acte a été signé par les personnes suivantes:

S. E. M. le Comte Ossoliński Présid. de la 1ere. Sect. de la Cour d'Appel.
George Bończa Skarzyński Présid. de la 2de. Sect. de la Cour d'Appel.
Onuphre D. Wyczachowski Présid. de la 3me. Sect. de la Cour d'Appel.

Jean Comte de Rivière Załuski.

Nicolas Krywiec Okołowicz.

Ignace Ligieza Plichta.

Dominique Burakowski.

Antoine Górzeński.

Adam Pomian Łubieński.

Thadée Bończa Skarzyński.

Vincent Ilnicki.

Bernard de Ternów Dwernicki.

Pierre Okrzéa Orzechowski.

Antoine Corwin Bienkowski.

Florian Wydźga.

Joseph Młodzianowski.

Stanislas Jabłonowski.

Juges à la Cour
d'Appel.

Thomas Chelmicki.

Antoine Stanislas Junoscha Podoski.

Ignace Drzewic Zaiączkowski.

Procureurs à la
Cour d'Appel.

Antoine Rzempełuski.

Louis Adrien Ustrzycki.

Antoine Pomian Grabski.

Greffiers à la Cour
d'Appel.

Dix Employés et 18. Avocats près la même Cour.

Le Tribunal de 1. instance du Département de Varsovie, dont l'adresse est signée par le Président Antoine Grabiński, par le Procureur du Roi P. P. Brzozowski, et par les juges suivans.

Mathieu Oyrzyński.

Vincent Ciołek Poniatowski Ch. de l'Ord. de S. St.

Jean Barakowski.

Joseph Chrząński.

Felix Swieszewski.

Jean Baptiste Trzetrzewiński.

Stanislas Strzalkowski.

Les membres et employés près le même Tribunal, au nombre de 20.

Mr. Samuel Korsak ci-devant Colonel dans les armées de Lithuanie, juge du Tribunal de Radom, Ch. de l'Ord. de S. St.

L'Acte d'accession de Mr. Alexis Kosiński, citoyen du Département de Varsovie et du Palatinat de Novograd, mérite d'être cité:

„A peine le bruit de la joie commune que produisit l'établissement de la Confédération fut-il parvenu jusqu'à moi, que je me suis imposé le saint devoir de hâter, autant que possible, mon accession à ce lien sacré; ce lien garant de l'amour de la patrie, dont le but, digne d'animer tout vrai Polonais, est le bien général de la nation. Cette union n'a pas été cimentée pour l'oppression de nos concitoyens, ou pour les avilir sous un joug étranger; elle ne l'a point été aussi pour satisfaire à l'intérêt personnel de quelques individus: C'est cette persuasion qui m'impose le devoir de m'inscrire dans ce livre d'union et de concorde; de prêter serment de fidélité et d'obéissance à cette haute magistrature de la nation réunie, et de vouer haine et vengeance éternelle à tous ses ennemis.”

Fait à Varsovie, le 29. Juin, 1812.

On ne peut omettre l'acte d'accession des officiers du dépôt du 14me. de Cavalerie, dont la teneur est comme il suit.

„Nous envisageons comme un bonheur insigne, l'heureux, partage du sort qui nous a placés dans cette Capitale, lors même que le plus beau moment

„de la Pologne, que le moment de la renaissance de notre patrie s'effectuoit
„aux yeux du monde étonné. Nous avons été à même de connoître la gran-
„deur de l'ouvrage de la Diète, et d'apprécier les avantages incalculables de
„cette union, qui répond entièrement aux vœux les plus ardens de nos coeurs.
„Nous nous hâtons donc de nous réunir à la Confédération; nous le faisons en
„même temps au nom de 70. sous-officiers et soldats qui sont sous notre com-
„mandement. Nous accédons tous ensemble à la Confédération du Royaume
„de Pologne, et nous prêtons serment devant Dieu et devant la patrie, d'être
„fideles, d'être prêts à faire les plus grands sacrifices, que le bien de notre
„patrie pourra exiger.”

Fait à Varsovie, le 1 Juillet 1812.

Simon Barankiewicz payeur du régiment.

Widuliński Commandant du dépôt.

Antoine Naramski Officier d'habil.

Les expressions du Colonel Neyman occupent un rang distingué dans la liste des accessions, adressée au Conseil général; les voici :

„J'ai cru entendre l'oracle des immortels, lorsqu'une bouche éloquente
„a fait retentir à mes oreilles enchantées, le nom de la Pologne. — Heureux
„mille fois heureux tout Polonois à qui les cieux ont permis de voir l'époque
„où il peut vivre et mourir avec gloire! Mais plus heureux encore celui qui
„après la perte de la patrie, a conservé dans son coeur, le feu sacré de son
„amour, ce feu entretenu avec un zèle et un dévouement sans bornes, par les
„premiers citoyens de la nation, parmi lesquels la Pologne se plaît à voir un
„Prince du sang des Jagellons, brillant de leurs vertus et de leur antique
„gloire. —

„Monseigneur! l'hommage que porte la nation à vos vertus civiques et
„politiques semble croître à la vue de votre dévouement à la tête des Polonois
„confédérés, qui se dévancent dans l'entreprise du recouvrement de l'exis-
„tence de leur pays. Pénétré des mêmes sentimens, je me hâte de présenter
„au Conseil Général, mon accession particulière à la Confédération Gé-
„nérale. —

„Je vous salue, dignes membres du Conseil, vous qui entrez dans la
„carrière glorieuse de vos ayeux; et vous autres qui êtes devenus d'illustres
„ancêtres pour vos arrière-neveux. Vos noms seront éternisés par le choix

„même qu'on en a fait pour un emploi de si haute importance; vos noms
„chérés de la génération présente, seront révévés par les générations futures. —

„Moi, Joseph Neymann ci-devant Colonel dans les armées de Pologne,
„en vertu de l'article 4 de l'acte de la Confédération générale, je fais la pré-
„sente accession particulière à la Confédération générale, arrêtée par la Diète
„extraordinaire, dans la capitale du Royaume de Pologne, sous la présidence
„de Mr. le Maréchal, Prince Czartoryski, m'obligeant à servir avec tout le
„dévouement possible, la Pologne ma patrie, et à être soumis à la Confédé-
„ration générale.

„Je fais la présente accession en particulier, à cause que me trouvant
„dans ce moment à Varsovie, je suis hors d'état d'accéder à la Confédération
„des citoyens du district de Posnanie, (où je suis propriétaire du village de
„Sierocław) ou à celle des citoyens du district d'Inowrocław, où je suis do-
„micilié depuis quelques années, dans les communes de Murzyno et de
„Gniewkowo.”

Le 30. Juin, 1812.

On ne peut passer sous silence l'accession suivante de la Commission
Centrale de liquidation.

„La Commission Centrale de liquidation pénétrée des sentimens qu'a
„fait naître le jour du 28. Juin dans le coeur de tout bon Polonais; ayant
„confiance dans la bonne cause de la nation, et dans la protection puissante de
„NAPOLÉON le Grand; voyant l'unanimité de la nation là où il s'agit de
„son existence et du bonheur du peuple Polonais; se reposant sur la sagesse
„et sur les sentimens de son Maître, le Roi Frédéric Auguste, — —

„S'empresse de présenter son accession à l'acte de la Confédération géné-
„rale de Pologne, lequel est signé par tous les membres présents à Varsovie —
„Elle connoît trop le zèle de ceux qui sont absens pour le moment, pour
„qu'elle doute qu'ils ne se hâtent également d'y souscrire.

„La Commission Centrale de liquidation, ne peut passer sous silence la
„joie dont la pénètre le choix des membres, qui fait espérer tant de bien pour
„l'avenir. —

„Elle attend tout des vertus, du zèle, du mérite reuni dans la personne
„du Prince Maréchal; de l'attachement et de la confiance générale qu'il ins-

„pire. — Le respect qu'elle porte également à tous les membres du conseil
„lui sont un motif de plus pour signer le présent acte. —

Fait à Varsovie, à la Séance de la Commission, le 1. Juillet, 1811. —

(signé.) FELIX CZARNECKI,

Sénat. Castel. Président,

Antoine Bosiekierski ci-devant Castel. Commis. J. du Dépt. de
Bromberg, près la Commis. Centrale de liquidation. —

l'Abbé André Wollowicz Commis.

George Wilczewski Commis.

Stanislas Kossecki Commis.

Xavier Gorczyzewski Commis.

Pierre Łubieński Colonel,

Jean Antoine Noffoc.

l'Abbé Ignace Czyżewski Commis.

Thomas Brzozowski Secrétaire.

Xavier Seguenot Cont.

Jean Jankowski Archiv.

Cajétan Górnicki Protoc. et Cop.

Chrétien Henke Cop.

Nous finissons le bulletin en faisant mention honorable de la Cour de justice
criminelle, qui a aussi accédé à la Confédération, comme il suit : Mr. Valentin
Rembowski Président: Joseph Prazmowski: Thomas Ostaszewski, Juges.
Albert Pekalski Greffier.—Ont fait de même le Préfet du Dépt. de Varsovie,
avec tous les membres et employés de la Préfecture, au nombre de 44. per-
sonnes. — Le Président du Conseil de la Municipalité de la ville de Varsovie,

avec tous les membres du dit conseil au nombre de 107. personnes. — Le prince Czertwertyński Castelan de Braclaw, Chevalier des Ordres de Pologne.

Telle est la liste des citoyens recommandables qui ont su, dans un si court espace de tems, exprimer leurs sentimens de dévouement à la patrie; et des adresses que le conseil de la Confédération a reçues jusqu'aujourd'hui. —

